(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

REGLEMENTS GENERAL ET PARTICULIER

DES FIELD TRIALS POUR RETRIEVERS

(protocole à la française inclus)





(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES FIELD TRIALS POUR RETRIEVERS

A) BUT:

La finalité des Field Trials est l'amélioration des Retrievers par la découverte et la sélection sur le terrain des meilleurs représentants de chaque race faisant preuve de sagesse en battue, de marking, d'entreprise, de courage, de nez, de persévérance, d'une bonne charge et d'un retour rapide pour les signaler à l'attention des éleveurs en leur accordant le titre de Trialer.

Le titre de Trialer ne pourra être attribué en Field que dans des épreuves qui comportent la mise en compétition du CACT

Le titre de Trialer à la Française sera attribué au chien ayant obtenu :

- 2 Excellents à la Française
- Ne pas dépasser le stade C de dysplasie coxo-fémorale ou B pour les Flatcoated
- Indemne de tares oculaires (examen des yeux de moins de 24 mois).
- Identification génétique.

Le titre de Trialer à l'Anglaise sera attribué au chien ayant obtenu :

- 2 Excellents à l'Anglaise
- Ne pas dépasser le stade C de dysplasie coxo-fémorale ou B pour les Flatcoated
- Indemne de tares oculaires (examen des yeux de moins de 24 mois).
- Identification génétique.

Engagement en classe travail : Un Très Bon en Field Trial ou 1ère catégorie ou 2ème catégorie en BICP.

B) ORGANISATION

Les Field Trials sont organisés par les Sociétés Canines Régionales ou par le RCF sous la tutelle de la SCC. Ils sont ouverts à tous les Retrievers inscrits à un livre d'origines officiellement reconnu par la SCC ou la FCI, remplissant les conditions définies de l'article 5.

Le calendrier des Field Trials est établi par la CUN Retrievers, Broussailleurs et Chiens d'eau en tenant compte des dates proposées par les organisateurs. Ces propositions doivent parvenir à la CUN avant le 15 mai, et en prenant en compte les impératifs de la saison.

Pour qu'un concours Open (action de chasse) bénéficie d'un CACIT il faudra que l'organisation ait fait ses preuves sur le terrain proposé, dans les mêmes conditions.

Article 1 : Ces concours ne sont pas publics. Seuls sont admis les propriétaires et les conducteurs de chiens engagés, les Membres de l'Association organisatrice, les organisateurs, les invités dûment accrédités par l'Association

Article 2: Les suiveurs devront se conformer aux mesures d'ordres prescrites, entre autres rester groupés, suivre en silence, éviter de fouler les récoltes ou de traverser le terrain non parcouru par les chiens. Toute personne qui troublera l'épreuve ou ne se conformera pas aux injonctions des Commissaires, pourra

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

être exclue du concours. Un commissaire sera spécialement nommé pour assurer la sécurité ; il s'occupera du placement des éventuels suiveurs ou spectateurs.

Article 3: La présence des chiens non-inscrits au concours, des chiennes en folie, (les juges devant veiller à la stricte application de ce point), et de ceux non tenus en laisse est interdite sur le terrain. Tout entraînement sur les terrains d'une épreuve est formellement interdit la quinzaine qui précède le concours et le jour dit du concours. Les contrevenants s'exposent à des sanctions qui seraient au minimum l'exclusion de plusieurs Fields et en cas de récidive à des sanctions beaucoup plus lourdes selon la décision de la CUN.

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser tous engagements qu'ils croiraient ne pas devoir admettre pour des raisons motivées et communiquées au responsable de la Commission Travail et les rembourser même après les avoir acceptés.

La commission travail se réservant le droit de refuser tout engagement sans avoir à en communiquer le motif.

DISPOSITIONS GENERALES A TOUS LES FIELD TRIALS

Les dispositions du présent règlement seront rigoureusement appliquées en particulier en ce qui concerne :

A) LES ENGAGEMENTS:

Article 5 : Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture (fixée par l'Association organisatrice) soit au moins dix jours avant le concours (date de réception - cachet de la poste).

L'inscription des chiens à l'Anglaise sera prioritaire jusqu'à la date de clôture.

<u>Conditions d'engagement</u>: ne pourront prendre part au concours que les chiens de race pure inscrits à un livre des origines reconnu par la SCC ou la FCI, ayant passé avec succès une épreuve de dressage sélective, dite épreuve B, ou encore ayant obtenu un résultat 2ème catégorie en BICP, avoir obtenu 60 % des points dans un working test, organisé par le RCF et jugé par au moins un juge SCC en classe initiation, novice ou open de 3 chiens minimum avec obligatoirement un rapport en eau profonde (le chien ne doit pas avoir eu de 0 dans un des ateliers)

L'équivalence du sélectif B ne sera délivrée que par le secrétariat. Les conditions requises pour qu'une équivalence soit accordée, seront vérifiées et une attestation sera alors délivrée au concurrent.

<u>Pour les chiens venant de l'étranger</u> : Un Très Bon en Field Trial où le CACT nationale est mis en compétition ou un Très Bon dans une épreuve sur gibier froid où le CACT nationale est mis en compétition dans le pays de résidence de son propriétaire (voir le règlement des épreuves de dressage A et B en annexe).

Ne sont pas admis les chiens atteints de maladies contagieuses, les propriétaires faisant partie de Sociétés ou de Clubs non reconnus par la SCC ou ayant été sanctionnés par la Commission de discipline du Club ou de la SCC, ainsi que les chiens disqualifiés. Seront également exclus les chiens se révélant agressifs.

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

Un chien ne peut participer qu'à 1 concours par jour dès lors que le CACT est mis en jeu (il n'est pas possible d'inscrire un même chien à la française et à l'anglaise le même jour)

Article 6 : Les engagements seront adressés à l'organisateur qui établira le catalogue, réception au plus tard 10 jours avant le Field Trial et ils ne seront valables qu'accompagnés :

- des droits d'inscription (si par fax ou mail, chèque suit sous 48 heures, si non refusé),
- du numéro du LOF ou autre livre reconnu par la FCI,
- du numéro de carnet de travail,
- du numéro d'identification qui devra être porté sur le programme,
- des renseignements demandés sur le modèle de la feuille d'engagement,
- d'une photocopie du certificat de vaccination antirabique selon la législation en vigueur.
- du numéro FAPAC du chien
- du numéro de licence du conducteur

Le propriétaire ou le conducteur du chien provenant de zone infestée par la rage, sous peine de se voir refuser l'accès du concours, devra obligatoirement présenter avant l'appel au service vétérinaire ou au responsable de l'association le certificat de vaccination antirabique de modèle réglementaire à jour.

Article 7 : Aucun engagement ne sera remboursé, sauf si le forfait est déclaré au minimum cinq jours avant le concours ou en cas de force majeure constaté par les organisateurs.

Pour les étrangers, ils auront la possibilité de régler au poteau, en espèces ; dans tous les cas les inscriptions des chiens sont dues.

Article 8 : Les chiennes en chaleur devront être déclarées "forfait" le matin du concours, et pourront être remplacées.

B) REPARTITION DES CHIENS:

Article 9 : La répartition des chiens dans le concours et la composition du jury seront décidées par la Société organisatrice, ou les organisateurs après accord de la Commission Travail du RCF. L'attribution des concours et des terrains aux différents jurys se fera par tirage au sort le matin, avant l'appel. Les chiens d'un même propriétaire ou d'un même conducteur seront répartis dans deux ou trois concours (française et anglaise confondus), selon les possibilités de l'organisateur. Selon ses contraintes et afin de faciliter l'organisation, lorsque le CACIT n'est pas mis en compétition, un organisateur aura la possibilité de limiter le nombre de chiens par conducteur à 2 ou 3 et dans ce cas il en sera fait mention au calendrier.

Article 10: Un conducteur ne pourra présenter plus de trois chiens dans la même journée à la Française. Il est toutefois possible de présenter cinq chiens si le conducteur en présente deux à la fois à l'Anglaise (participation à 3 battues au maximum par conducteur sans compter les reprises)

C) LE SECRETARIAT:

Article 11: Un secrétariat devra être ouvert à l'heure indiquée par les organisateurs sur la convocation au lieu de rassemblement. Il apportera les dernières rectifications au programme, recevra les carnets de travail, inscrira sur ceux-ci la participation au concours.

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

Les résultats du concours seront proclamés ou affichés avec commentaires pour les excellents, dès que possible après la fin du concours, après annotations et signatures des carnets de travail par les juges.

Le secrétariat enverra au Président de la Commission Travail et à la SCC le catalogue complet annoté ou l'imprimé type de résultats annoté signés par le Président du Jury et l'ensemble des juges dès que possible (au maximum 3 jours) après la manifestation.

D) L'APPEL:

Article 12 : L'appel des concurrents et le tirage au sort devront se faire à l'heure indiquée par les organisateurs sur la convocation pour permettre le départ du concours dès que possible.

Article 13 : Les concurrents qui ne répondront pas présent à l'appel seront considérés comme forfaits. Les juges ne manqueront pas de vérifier les numéros d'identification (Tatouage ou transpondeur) des chiens présents. Les chiens dont le carnet de travail n'aura pas été déposé au secrétariat avant l'heure indiquée pour l'appel des concurrents ne pourront pas participer au concours.

E) LA PRÉSENTATION:

Article 14: Les conducteurs devront avoir une tenue vestimentaire correcte et un comportement sportif en accord avec l'éthique de nos Fields, faute de quoi il pourra leur être demandé de se retirer, ceci peut leur être signifié par le Président du jury.

Article 15: Les conducteurs et les chiens devront se tenir à la disposition du jury ; ceux qui ne répondraient pas à l'appel de leur nom ou de leur numéro pourraient être considérés comme forfaits.

Article 16: L'ordre du catalogue n'est qu'une indication de passage et un concurrent ne pourra arguer de celui-ci pour refuser de se mettre à la disposition des juges.

Article 17: Les conducteurs avant et après le parcours devront se présenter au jury, et se conformer à ses indications. Un chien ne devra pas changer de conducteur (sauf en cas de force majeure, et après accord du juge concerné).

Article 18 : Pendant la présentation l'utilisation de tous moyens de coercition est interdite. Aucune correction corporelle ne peut être administrée au chien pendant le concours sous peine d'exclusion (y compris en dehors de la battue).

Article 19 : Pendant la présentation le conducteur ne devra faire usage de la voix et du sifflet qu'avec la plus grande discrétion (Sifflet à ultrason non autorisé).

Article 20: Après un rapport, le conducteur devra prendre son chien au pied (avec ou sans laisse suivant le choix initial du conducteur à la Française) et se tenir à la disposition des juges. Il est conseillé de regrouper en battue les chiens choisissant cette option. Le juge n'appréciera que le travail du chien et non le maintien ou non de la laisse.

Article 21: Lorsque la fin du concours aura été annoncée, aucun rapport ne comptera plus ni aucune faute cependant si un chien sort de la main et ne peut être repris par son conducteur, cette faute ne lui permettra d'obtenir que le C.Q.N. (si la présentation a été de grand mérite).

Article 22 : Les juges s'efforceront de mettre autant que possible tous les chiens dans les mêmes conditions de travail.

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

- Afin de leur permettre de marquer le gibier dans les conditions les plus favorables, il est préconisé au juge, en fin de battue, d'envoyer successivement chaque chien pour un premier rapport qui doit se faire au marking, dans la foulée.
- A la première hésitation il sera rappelé pour que les chiens suivants puissent effectuer à leur tour leur travail sans qu'il n'y ait trop d'attente.
- Il est recommandé au juge d'envoyer un chien immédiatement lorsqu'un gibier tombe blessé. Le juge doit cependant avoir la certitude que le chien a marqué le gibier, et le terrain ne devra pas être trop couvert pour permettre au juge de vérifier que le gibier rapporté est bien celui qui avait été désigné.
- Le jury reprendra ensuite chacun des chiens dans l'ordre qu'il choisira.
- Le chien qui ne revient pas dès la première minute, après demande de rappel du juge sera éliminé.

F) JUGEMENT:

Article 23: Les juges pourront rappeler autant de fois qu'ils le désireront les chiens ainsi que ceux qu'ils souhaiteraient revoir en cas d'ex-æquo pour les départager. Ils peuvent envoyer simultanément deux chiens sur deux gibiers différents, dans deux directions différentes.

Article 24 : Les juges ne baseront pas leur classement sur le nombre de rapports mais sur la qualité de ces rapports et devront essentiellement se référer à l'allure inhérente à la race, à la passion de la chasse, à la puissance olfactive, au marking et à son calme.

G) CLASSEMENT:

Article 25 : Chaque présentation sera appréciée selon l'évaluation suivante :

- Excellent avec ou sans CACT
- Excellent avec ou sans RCACT
- T.B.
- BON
- C.Q.N.
- Non classé (chien qui n'est pas au niveau du concours ce jour-là)
- Fliminé
- Insuffisant (chien qui ne rapporte pas)

Article 26: Le C.Q.N. ne sera accordé qu'à un excellent parcours entaché de fautes de dressage. Le C.Q.N. ne devra pas être considéré comme une récompense mais comme un encouragement à parfaire le dressage d'un chien ayant retenu l'attention par ses qualités naturelles.

H) PALMARES:

Article 27 : Le palmarès des Field Trials sera proclamé dès que possible après la fin du concours.

Article 28 : Les juges donneront le classement de leurs concours et devront l'expliquer dans un compte rendu bref et précis. Le compte rendu écrit devra être remis à l'organisateur avec les résultats pour transmission au RCF

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

Article 29 : A la fin du palmarès les carnets de travail seront remis aux concurrents avec la mention du prix obtenu, ou à défaut les annotations suivantes :

- Eliminé : Faute éliminatoire
- Insuffisant : Chien qui ne montre pas de qualité de Retriever (ne rapporte pas).
- Retiré : Jugé au-dessous du niveau du concours par le conducteur et retiré par celui-ci.

Article 30: La C.U.N. pourra désigner éventuellement lors d'une épreuve de travail un délégué officiel de la SCC chargé de faire un compte rendu sur le déroulement de cette manifestation, son rapport devra parvenir à la C.U.N. dans les quinze jours. Ses frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge de l'Association organisatrice.

I) RECLAMATIONS:

Toute réclamation devra être formulée par écrit dans les 24 heures aux organisateurs de la manifestation concernés, accompagnée d'une somme (égale à 2 fois le tarif de l'engagement) qui restera acquise à l'Association organisatrice si la réclamation n'est pas reconnue fondée par les organisateurs. Les organisateurs transmettront dans les quinze jours la réclamation au Président de la Commission d'Utilisation des Retrievers et Broussailleurs et Chiens d'Eau accompagnée d'un rapport circonstancié, ainsi qu'au responsable de la Commission Travail du Retriever Club de France.

Toutes les réclamations, après avis de la Commission d'Utilisation, seront examinées par la commission des litiges de la SCC qui transmettra au conseil de discipline dont la décision sera souveraine et sans appel, même pour les cas non prévus au règlement.

J) COMPOSITION DU JURY DU FIELD TRIAL :

Le jury pressenti doit être inscrit sur les feuilles d'engagements, Le jury se réunira avant le départ des concours, et nommera un président (Juge Qualifié de la S.C.C) qui sera responsable, avec les autres juges, du bon déroulement de la journée.

Ce jury comprendra au minimum un juge qualifié. Les Juges pourront être accompagnés d'élèves juges, ou de candidats juges. Seul un juge qualifié pourra attribuer le CACT.

Ils peuvent être accompagnés sous leur responsabilité d'une personne de leur choix, après accord du Président du jury.

Un juge ne pourra dans la même journée, présenter des chiens et juger. En cas de nécessité absolue, les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le jury.

Les concours Open (Action de Chasse) seront obligatoirement jugés par un jury de deux juges.

K) CONCOURS « SPÉCIALE DE RACE »:

Lors d'un Field Trial, un Concours pourra être réservé aux chiens d'une même variété. Ces concours seront proposés par les organisateurs de Field Trials à la Commission de Travail du RCF. Ces concours devront compter au minimum 6 chiens pour pouvoir prétendre à l'attribution du CACT.

Le concours pourra être dédoublé au-delà de 12 chiens.

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

Un seul CACT obtenu dans ces spéciales de races pourra être utilisé pour postuler au titre de champion de travail.

Les engagements simultanés en classe ouverte et spéciale sont interdits.

L) ATTRIBUTION DU CACIT MIS EN COMPÉTITION EN PRÉSENTATION EN OPEN :

Le CACIT ne peut être décerné qu'à un chien ayant obtenu un CACT lors de cette présentation. Au cas où plusieurs chiens auraient obtenu ce qualificatif, le CACIT donnera lieu à un barrage pour son attribution éventuelle. Il est bien entendu qu'il ne peut être attribué qu'un seul CACIT lors du Field Trial. Il est obligatoirement décerné par le président du Jury avec au minimum un juge qualifié et un maximum de trois juges ayant officié ce jour-là. Le CACIT, récompense suprême, ne doit être attribué qu'à un chien donnant une image parfaite des qualités de sa race.

M) COUPE DE FRANCE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Chaque année sera organisée par le Retriever Club de France un Field dit « Coupe de France » après sélection des meilleurs chiens ayant opérés dans l'année.

Ce Field est un Field à CACIT pour l'Anglaise - CACT pour la Française.

Pour être sélectionné à l'Anglaise :

Seront retenus les chiens ayant obtenu en Field trial dans la saison (de Coupe de France à Coupe de France) :

- soit 2 excellents dans des Fields à C.A.C.T. dont un avec un CACT ou une RCACT
- soit un excellent dans un Field trial Open (Action de chasse).

Pour être sélectionné à la Française :

Seront retenus les chiens ayant obtenu deux excellents dont un avec CACT en Field trial dans la saison (de Coupe de France à Coupe de France)

Un chien qualifié à la fois à la Française et à l'Anglaise ne pourra courir qu'à l'Anglaise.

Les titres de vainqueur de la coupe de France de la SCC et vice vainqueur seront attribués à la Française et à l'Anglaise :

- Si le chien le mieux classé obtient au minimum un Très bon
- Après barrage si nécessaire des chiens ayant obtenu le même qualificatif dans des concours différents.

Les participants à la coupe de France devront s'inscrire 10 jours avant la date prévue en envoyant les justificatifs au responsable au Secrétariat

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

REGLEMENT PARTICULIER DES FIELD TRIALS POUR RETRIEVERS

Les Field Trials pour Retrievers devront respecter strictement les modalités suivantes :

Article 1: Ces épreuves qui doivent être à l'image de la chasse pratique se déroulent sur tout gibier, plumes et poil. Elles ont pour but de récompenser les meilleurs chiens, susceptibles de donner la meilleure image de leur race, en particulier par leur passion de la chasse, leur qualité de nez, de marking, d'entreprise, d'initiative et leur aptitude à recevoir un dressage poussé, pour prouver leur efficacité dans leur style.

Article 2 : Ces épreuves peuvent se dérouler sur tous terrains mais ceux retenus, devront remplir les conditions d'un véritable terrain de chasse avec notamment des cultures et couverts suffisants pour masquer le gibier, ainsi que de l'eau si possible.

Article 3: Lors des battues, si le territoire ne possède pas assez de gibier naturel, du gibier d'élevage pour repeuplement pourra être apporté. Mais, en aucun cas on ne doit voir la provenance exacte de ce gibier, ni bien entendu les caisses de transport qui seront soigneusement enlevées aussitôt après la fin de la battue. L'organisateur prendra soin de ne pas disposer les caisses, pour les battues suivantes, ni trop près, ni à bon vent des chiens qui travaillent.

Un rapport du Président du jury sera adressé au Président de la Commission Travail et au président de l'Association, mentionnant les conditions dans lesquelles s'est déroulé, sur le plan pratique et moral, le Field Trial.

Des concours Open sur gibier « naturel ou semi-naturel » (confer l'article 2 du règlement pour Field Trial Internationaux de Retrievers, Commission FCI Rambouillet 26 Novembre 2006) réservés aux chiens ayant obtenu au moins une RCACT à l'Anglaise en France ou un Très bon en Open à l'étranger pourront être organisés, après visite et accord de la Commission Travail. Le CACT sera attribué. Le nombre de chiens sera limité. Ce type d'épreuve doit être jugé par deux juges ensemble.

Conformément aux règlements généraux de la FCI seuls ces concours peuvent bénéficier de l'attribution du CACIT.

Les inscriptions n'étant pas retenues sur un concours donné de ce type seront prioritaires sur le concours suivant.

- **Article 4** : Ces épreuves ne se dérouleront pas obligatoirement courues à bon vent mais les juges s'efforceront de mettre tous les chiens dans les mêmes conditions de travail.
- **Article 5** : Chaque concours comportera au minimum 6 chiens inscrits au catalogue et présents sur le terrain *et au maximum 15*.
- **Article 6** : Le nombre de chiens maximum par journée sera défini par l'organisateur, en fonction de ses possibilités, avec l'accord de la Commission Travail. Il sera indiqué au calendrier.
- **Article 7**: Chaque juge prendra au minimum 2 chiens, maximum 4 à la fois en fonction du terrain par battue. Une distance de 5 mètres minimum séparera les chiens et 50 mètres entre 2 concours.

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

Article 8 : Les chiens seront servis par des tireurs désignés par les organisateurs. Ils seront placés, par le juge le plus souvent à la vue des chiens. Aucun coup de fusil ne sera toléré après l'annonce de la fin de la battue.

Article 9 : Le chien devra être calme et intéressé pendant la battue. Il fera preuve de marking, le juge devant exploiter cette qualité.

Article 10 : Recherche et rapport du gibier :

Chaque chien devra rechercher dans le style de sa race. L'allure devra être énergique et soutenue en tenant bien compte de la nature du terrain, le chien devant toujours rester en contact avec son conducteur.

La recherche sera réglée suivant l'épaisseur du couvert et la nature du terrain, elle doit être active, intelligente, méthodique, prouvant son marking et ses qualités de nez.

Le terrain devra être complètement exploré et le fait de passer tout gibier sera compté pour une faute majeure. Le chien devra se montrer obéissant, rester constamment dans la main de son conducteur.

Il ne devra jamais être toléré qu'un conducteur gène d'une manière abusive de la voix ou du sifflet quiconque. Une présentation sobre sera particulièrement appréciée. Si un coup de fusil abîme une pièce de gibier au point d'excuser un refus de rapport, le jury pourra provoquer un deuxième essai de rapport avec un gibier sain et frais. Il sera demandé à chaque chien d'effectuer *au minimum cinq rapports*. Il doit travailler avec la volonté de plaire.

FAUTES MINEURES

Deux fautes mineures rétrogradent d'un qualificatif

- Poursuit le gibier non tiré et s'arrête à la première injonction
- Charge mal
- Pose sans lâcher, (le gibier blessé ne peut pas s'enfuir)
- Mâchouille
- Se vide et souille le terrain pendant le travail
- Timide à la ronce et aux orties
- Perd du temps
- Entrée dans l'eau bruyante, sauf il s'il y est obligé

FAUTES MAJEURES

Une faute majeure rétrograde d'un qualificatif. Deux fautes majeures = éliminé.

- Gêne le tir par manque de calme au pied
- Conduite bruyante
- Ne marche pas au pied, en ligne ou en battue marchante
- Attend inutilement l'ordre du conducteur
- Manque de marking
- Ne trouve pas un gibier

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

- Conduite bruyante et désordonnée
- Manque de tranquillité au poste et appel à beaucoup d'attention
- Pose : Pour que le gibier soit considéré comme posé, la bouche du chien ne doit plus être en contact avec le gibier qui peut ainsi s'enfuir s'il est blessé
- Pose pour s'ébrouer en sortant de l'eau
- Crache et ne délivre pas en main
- Travail mou et/ou manque d'initiative
- Mauvais contrôle du chien et/ou dérange inutilement le terrain
- Eye Wipe: une occasion non utilisée de retrouver et rapporter un gibier qui est retrouvé ensuite par un autre chien envoyé dans les mêmes conditions ou est ramassé par les juges ou sur leur ordre. Le chien qui reçoit un eye wipe quel que soit le nombre de rapports est sorti du concours. Avant 3 rapports le chien sera considéré NON CLASSE. Au-delà est en fonction de la qualité des rapports précédents l'eye wipe il pourra être NON CLASSE, BON ou TRES BON. N'est pas concerné par la règle l'eye wipe lors de la première phase de la Française
- First Dog Down : une opportunité non utilisée de retrouver et rapporter un gibier blessé (ou supposé tel), que l'on estime récupérable.
 - Le chien doit absolument avoir marqué le gibier pour lequel il est immédiatement envoyé au rapport. Ce gibier n'est retrouvé ni par le chien désigné, ni par d'autre chiens, ni ramené par les juges ou sur leur ordre
 - Commentaire : l'action pénalisée est en fait une pièce de gibier perdue par la faute du concurrent qui a eu l'avantage de pouvoir travailler dès la chute du gibier au lieu d'attendre la fin de la battue, quand le travail est beaucoup plus difficile
 - La dernière phrase est une précision pour faire la différence avec l'Eye Wipe où le gibier est retrouvé par d'autres chiens.

FAUTES ELIMINATOIRES

- Crainte caractérisée du coup de feu
- Aboie ou geint (à plusieurs reprises)
- Quitte le poste sans ordre : le chien quitte son poste sans permission
- Poursuit le gibier non blessé toutefois si le chien s'arrête à la 1ère injonction, ceci est considéré comme une faute mineure
- Continue de chasser avec un gibier en gueule
- Refus de rapport sur tout gibier, sauf en cas de gibier trop abîmé
- Refus de l'eau
- Agressivité
- Dent dure (crocs margués dans le gibier, os brisé le tout laissé à l'appréciation des juges)
- Sort de la main
- Refus de la ronce et de l'ortie
- Change de gibier en cours de rapport (nécessité pour le jury d'en avoir l'évidence)
- Contact physique avec le chien pendant la battue

Le tout laissé à l'appréciation du jury.

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

PRÉSENTATION A LA FRANÇAISE

Article 1 : Le chien peut être tenu en laisse pendant le tir. Le conducteur peut faire le choix de présenter sans laisse, sous réserve d'avoir obtenu le sélectif B à l'Anglaise ou équivalence en Working Test.

Article 2 : La laisse, si elle est utilisée, ne doit jamais servir, donc être détendue entre maître et chien. Ce choix doit être maintenu tout au long de la présentation. »

Article 3 : La sagesse absolue est nécessaire pour prétendre à l'excellent.

Article 4 : Les chiens ayant obtenu 3 CACT leur permettant de postuler au titre de "champion de travail" à la Française, ont l'obligation de concourir à l'Anglaise, ils ne pourront plus se présenter à la Française, sauf éventuellement à la coupe de France.

Article 5 : Un chien pourra postuler au titre de champion de travail à la Française avec 2 CACT obtenus à la Française et un CACT obtenu à l'Anglaise. Ce dernier CACT (ou la RCACT si le chien classé avant lui a déjà 3 CACT à l'Anglaise) ne pourra être utilisé pour l'obtention du titre de « champion à l'Anglaise ».

PROTOCOLE DES FIELD TRIALS A LA FRANCAISE

Afin de préserver l'avenir des épreuves de travail sur gibier ainsi que l'éthique de la chasse et le respect du gibier, la SCC a décidé de faire évoluer certains concours. Un nouveau protocole pour le déroulement des épreuves de travail « à la française » est mis en place dès le début de la saison 2019/2020 et a été modifié avec mise en place à compter de la saison 2022/2023. Concernant les jugements, le règlement général des Field Trials est appliqué.

Ce protocole permet de tester de manière progressive les qualités recherchées : le marking, la sagesse, l'initiative, la conduite et la mise en situation réelle de chasse. Il se compose de 3 étapes successives :

- 1 Marking direct
- 2 Recherche guidée
- 3 Battue finale

Le chien passant avec succès ces étapes pourra prétendre à monter au qualificatif supérieur puis éventuellement au CACT.

L'idéal est de faire passer tous les chiens du concours à la suite à l'étape 1 avant d'entamer l'étape 2 Les organisateurs et les juges pourront décider de prendre la première série de chiens et de leur faire passer l'étape 1 puis l'étape 2 dans la continuité. Ceci permettra aux conducteurs ayant des chiens dans plusieurs concours d'aller sur un autre (cas où les terrains sont très éloignés).

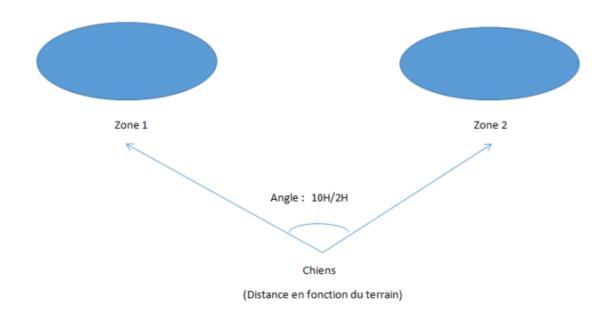
(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

Déroulement

- Etape 1: Marking direct

Les chiens sont pris en battue (idéalement 2, maximum 4).

Les oiseaux seront tirés alternativement dans 2 zones distinctes : à droite et à gauche. Ces zones seront réutilisées pour l'étape 2.



Le chien sera envoyé directement sur l'oiseau tiré. Si un chien ne trouve pas, le juge ira chercher cet oiseau et donnera un eye wipe. Un **nouvel** oiseau sera tiré pour le chien suivant.

Pour le chien n'ayant pas trouvé :

- Soit il est pénalisé d'une faute majeure (Eye-Wipe ou First dog down) : il pourra passer malgré tout à l'étape 2.
- Soit il n'atteint pas la zone (hors de contrôle) ou ne cherche pas de manière active ou encore commet une autre faute éliminatoire : il sera « éliminé » et **ne participera pas à l'étape 2**.

Nota : le juge préfèrera un marking direct mais le conducteur pourra malgré tout aider son auxiliaire afin de trouver l'oiseau le plus efficacement possible.

- Etape 2 : Recherche guidée

Le juge reprend en battue les chiens n'étant pas éliminés

Lorsqu'ils auront tous effectué cette étape, le juge pourra faire travailler « hors concours » les chiens éliminés dans un but pédagogique.

Des oiseaux seront déposés à la vue des chiens dans chacune des 2 zones utilisées dans l'étape 1 (1 oiseau de plus que de chiens par zone et dispersés de 30/40 m les uns des autres). Ces oiseaux ne devront pas être abimés ou trop souillés par le rapport précédent. Un coup de feu dans chaque zone

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

sera tiré afin d'attirer l'attention du chien.

Le juge enverra ses chiens dans l'ordre suivant : 1,2,3,4 puis 4,3,2,1 (dans le cas où il décide de prendre 4 chiens) alternativement à droite et à gauche. Chaque chien effectuera un rapport **dans chaque zone**. Par exemple : chien 1 à droite, puis chien 2 à gauche, chien 3 à droite, chien 4 à gauche ...; chien à droite, chien 3 à gauche, chien 2 à droite, chien 1 à gauche.

Ou encore si le juge décide de prendre 2 chiens : chien 1 à droite, chien 2 à gauche ... ; chien 2 à droite puis chien 1 à gauche.

Un chien qui ne respecterait pas la zone demandée et prendrait un oiseau dans l'autre zone (mauvais oiseau) sera pénalisé d'une faute majeure et ne pourra plus prétendre à l'excellent.

A ce stade, seuls les chiens ayant rapporté leurs 3 oiseaux sans fautes majeures pourront prétendre aller à l'étape 3 pour chercher l'« Excellent ».

Pour les autres :

- Les chiens ayant été pénalisés d'une faute majeure (n'ayant pas trouvé 1 oiseau sur les 3 par exemple) mais ayant effectué les 2 autres rapports parfaitement seront classés au « Très bon ».
- Les chiens ayant effectué 2 oiseaux sur 3 mais avec des rapports entachés de fautes mineures seront classés, suivant le nombre de ces fautes, au « Bon » ou au « Non Classé ».
- Les chiens qui n'auront trouvé qu'un seul oiseau sur les 3 seront éliminés.

Nota : 2 fautes majeures conduisent à l'élimination (cf. règlement des FT).

- Etape 3 : Battue finale

Tous les chiens qui n'ont pas été pénalisés d'une faute majeure (pouvant ainsi prétendre à l'excellent et éventuellement au CACT) seront repris pour effectuer à minima 2 rapports supplémentaires sur gibier tiré dans leur concours respectif.

- Exceptions:

- La Coupe de France à la française, réalisée lors d'une journée de chasse, conservera le déroulement lié à « l'action de chasse » et ce protocole ne pourra pas être appliqué.
- Les battues marchantes : l'étape 1 se fera en marchant avec 2 chiens uniquement. Les markings directs se feront dans les 2 zones distinctes. L'étape 2 se fera quant à elle en statique. Le juge pourra prendre jusqu'à 4 chiens. L'étape 3 s'effectuera en ligne marchante.
- Les battues à l'eau : les markings directs se feront à l'eau. S'il est impossible de replacer les oiseaux dans les mêmes zones pour l'étape 2, ils pourront être posés près ou sur la terre. Il conviendra dans ce cas que les chiens puissent apercevoir les oiseaux replacés.
- Pour rappel, le point N° 3 du règlement des Field trials devra être très strictement respecté :
- « Article 3 : Lors des battues, si le territoire ne possède pas assez de gibier naturel, du gibier d'élevage pour repeuplement pourra être apporté. Mais, en aucun cas on ne doit voir la provenance exacte de ce gibier, ni bien entendu les caisses de transport qui seront soigneusement enlevées aussitôt après la fin de la battue. »

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

PRÉSENTATION A L'ANGLAISE

Article 1 : Le chien présenté à l'Anglaise en battue, ne peut être en contact physique avec son conducteur.

Article 2: Un chien ayant obtenu un CACT à l'Anglaise ne pourra plus être présenté à la Française. A la Française comme à l'Anglaise il ne sera pris qu'un seul CACT par type d'épreuve spécialisée. Pour concourir à l'anglaise vous pouvez soit passé l'épreuve B à l'anglaise soit avoir obtenu un très bon à la française.

TITRES DE CHAMPIONS DE TRAVAIL

CONDITIONS POUR DEVENIR CHAMPION A LA FRANCAISE:

Mâles: 3 CACT Française ou RCACT si le chien classé 1er a déjà 3 CACT + 1 TB Anglaise

<u>Femelles</u>: 3 CACT Française ou RCACT si le chien classé 1er a déjà 3 CACT + 1 TB Anglaise ou 2 CACT Française ou RCACT si le chien classé 1er a déjà 3 CACT + 2 Excellents à la Française + 1 TB Anglaise

Mâles et Femelles:

Ou 2 CACT Française ou RCACT si le chien classé 1er a déjà 3 CACT + 1 CACT Anglaise

- Hanches A, B ou C (Pour les Flat coated A ou B) par la Commission de dysplasie du RCF ou du pays pour un chien étranger appartenant à un étranger
- Certifié indemne de tares oculaires (certificat par vétérinaire agréé par la SCC ou obtenu dans son pays pour un chien étranger appartenant à un étranger) datant de moins de 24 mois.
- 1 Bon en Exposition, ou l'accord d'un collège de 4 juges, membres du Comité, 2 juges de travail, 2 juges de conformité au standard qui examineront lors de la Nationale d'Elevage le chien, son palmarès et éventuellement des produits de ce chien.
- Identification ADN

Pour être homologué Champion à la Française, le chien devra mettre moins de trois ans à partir de l'obtention de son premier CACT.

CONDITIONS POUR DEVENIR CHAMPION A L'ANGLAISE:

Mâles: 3 CACT ou RCACT si le chien classé 1er a déjà 3 CACT

<u>Femelles</u>: 3 CACT à l'Anglaise ou RCACT si le chien classé 1er a déjà 3 CACT ou 2 CACT ou RCACT si le chien classé 1er a déjà 3 CACT + 2 Excellents à l'anglaise

- Hanches A, B ou C (Pour les Flat coated A ou B) par la Commission de dysplasie du RCF ou du pays pour un chien étranger appartenant à un étranger
- Certifié indemne de tares oculaires (certificat par vétérinaire agréé par la SCC ou obtenu dans son pays pour un chien étranger appartenant à un étranger) datant de moins de 24 mois.

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

- 1 Bon en Exposition, ou l'accord d'un collège de 4 juges, membres du Comité, 2 juges de travail, 2 juges de conformité au standard qui examineront lors de la Nationale d'Elevage le chien, son palmarès et éventuellement des produits de ce chien.
- Identification ADN

A la Française comme à l'Anglaise, 1 seul CACT par type d'épreuve spécialisée sera pris en compte (Epreuves spécialisées : derrière chiens d'arrêt, battue marchante, battue à l'eau).

CONDITIONS POUR DEVENIR CHAMPION « COMPLET » :

Le titre de champion complet sera attribué aux chiens ayant obtenu à l'Anglaise :

- 1 CACT en battue fixe
- 1 CACT en battue marchante (ou derrière chiens d'arrêt)
- 1 CACT en battue à l'eau (au marais)
- 1ère Catégorie BICP
- 1 Bon en Exposition, ou l'accord d'un collège de 4 juges, membres du Comité, 2 juges de travail, 2 juges de conformité au standard qui examineront lors de la Nationale d'Elevage le chien, son palmarès (QUI DEVRA ETRE AU MOINS DEUX FOIS SUPERIEUR AU MINIMUM EXIGE POUR ETRE HOMOLOGUE soit 6 CACT) et éventuellement des produits de ce chien.
- Hanches A, B ou C (Pour les Flat coated A ou B) par la Commission dysplasie du RCF ou du pays pour un chien étranger, appartenant à un étranger.
- Certifié indemne de tares oculaires (certificat par vétérinaire agréé par la SCC ou obtenu dans son pays pour un chien étranger, appartenant à un étranger) datant de moins de 24 mois.
- Identification ADN

CONDITIONS POUR DEVENIR CHAMPION « ÉLITE »:

Ce titre sera décerné aux chiens ayant obtenu :

- 3 CACT dans des Fields à CACIT
- 1 Bon en Exposition, ou l'accord d'un collège de 4 juges, membres du Comité, 2 juges de travail, 2 juges de conformité au standard qui examineront lors de la Nationale d'Elevage le chien, son palmarès et éventuellement des produits de ce chien.
- Hanches A, B ou C (Pour les Flat coated A ou B) par la Commission dysplasie du RCF ou du pays pour un chien étranger, appartenant à un étranger.
- Certifié indemne de tares oculaires (certificat par vétérinaire agréé par la SCC ou obtenu dans son pays pour un chien étranger, appartenant à un étranger) datant de moins de 24 mois.
- Identification ADN

CONDITIONS POUR DEVENIR CHAMPION « OPEN »:

Ce titre sera décerné aux chiens ayant obtenu :

• 3 CACT dans des Fields « Open »

(Règlements modifiés par la CUN le 4 juillet 2023 et approuvés par le comité de la SCC le 9 août 2023) Modifications en gras et italique – Maj le 24/08/2023

- 1 Bon en Exposition, ou l'accord d'un collège de 4 juges, membres du Comité, 2 juges de travail, 2 juges de conformité au standard qui examineront lors de la Nationale d'Elevage le chien, son palmarès et éventuellement des produits de ce chien.
- Hanches A, B ou C (Pour les Flat coated A ou B) par la Commission dysplasie du RCF ou du pays pour un chien étranger, appartenant à un étranger.
- Certifié indemne de tares oculaires (certificat par vétérinaire agréé par la SCC ou obtenu dans son pays pour un chien étranger, appartenant à un étranger) datant de moins de 24 mois.
- Identification ADN

Nota:

- Pour l'attribution des titres, les qualificatifs obtenus : CACT, RCACT, ne peuvent être utilisés qu'une seule fois, sauf pour l'attribution du titre de CHAMPION COMPLET.
- 1 seul CACT par type d'épreuve spécialisée sera pris en compte, (Epreuves spécialisées derrière chiens d'arrêt, battue marchante, battue à l'eau).